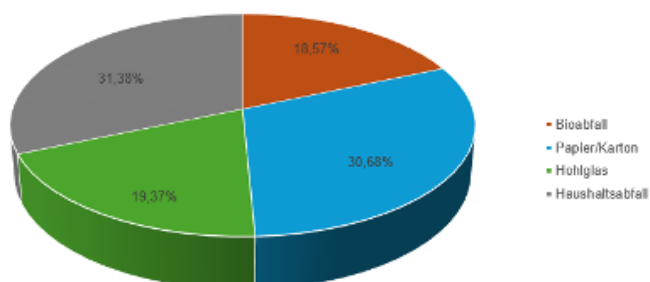




En automne 2020, le syndicat intercommunal SIDE C, dont la commune de Clervaux est membre, a introduit, en complément des collectes existantes pour le papier / carton et les déchets ménagers, une collecte en porte-à-porte par des poubelles à deux roues pour les biodéchets et le verre creux. Cette offre supplémentaire a conduit à la répartition suivante du total de 169.184 poubelles dans toutes les communes membres :



Comme d'autres secteurs, le SIDE C doit faire face à différentes augmentations de prix ces dernières années, de sorte qu'il n'est actuellement plus possible de couvrir toutes les dépenses liées aux collectes en porte-à-porte avec les tarifs fixés en 2015 par la commune de Clervaux. Par conséquent, la commune de Clervaux informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024, les nouveaux tarifs suivants pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, fixés à l'unanimité lors du conseil communal du 15 juillet 2024, entreront en vigueur :



Poubelle	60 litres	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	80 litres (sac SIDE C)
Frais fixes par an (€)	137,60	169,60	235,20	324,80	392,00	531,20	-
Frais par vidage (€)	2,77	3,42	4,75	6,24	7,92	10,69	10,00

Les tarifs pour la collecte sélective au moyen de la poubelle bleue (papier / carton), de la poubelle verte (verre creux) et de la poubelle brune (déchets organiques) restent gratuits pour les volumes suivants :

			
Poubelle	bleu (papier / carton)	vert (verre creux)	brun (bio)
Gratuit par an	1 fois poubelle 120 litres ou 1 fois poubelle 240 litres	1 fois poubelle 120 litres	1 fois poubelle 60 litres

Toutes les poubelles supplémentaires pour la collecte séparée du papier / carton et du verre creux ou tous les volumes supplémentaires pour les déchets biologiques entraînent les coûts suivants :

Poubelle	bleu (papier / carton)	vert (verre creux)	brun (bio)
Tarifs	Poubelle 120 L : 12,00 € par an  Poubelle 240 L : 24,00 € par an	Poubelle 120 L : 18 € par an	0,04 € par litre supplémentaire par vidage (possibilités : 120 litres ou 240 litres)

Pour plus de détails, consultez le « Règlement communal du 15.07.2024 relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés » et le « Règlement-taxe communal du 15.07.2024 relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés », publiés par la commune.

